



## Fiche d'inscription 2024-2025

### Renseignements personnels

Nom : Sexe : F :  M :

Prénom : Date de Naissance :

Tél : Profession :

Courriel : Adresse :

### Paielement cotisation

Cotisation annuelle  240 € (2 cours)  180 € (1 cours)

Cotisation mensuelle  40 €

Règlement au cours  10 €

Seule la cotisation annuelle inclut la licence obligatoire souscrite auprès de la F.F.A.B. par l'intermédiaire du CFSAMR. Cette licence (37 €) est à régler en sus dans les autres formules de cotisation (valable une année sportive).

### Renseignements complémentaires

Personne à prévenir : Tél :

Certificat médical obligatoire

Autorisation parentale pour les mineurs

Tuteur légal ou son représentant : Tél :

Signature :



# Règlement Intérieur

## **Article 1 : Condition d'adhésion**

L'adhésion sera effective lorsque l'adhérent :

- se sera acquitté du paiement de la cotisation et de la licence,
- aura fourni le certificat médical d'aptitude,
- aura fourni une photographie pour la carte et/ou le passeport sportif,
- aura remis la fiche d'inscription remplie,
- aura signé le règlement intérieur,
- aura remis, pour les mineurs, l'autorisation parentale signée,

L'adhérent doit rendre son dossier d'inscription complet au plus tard lors de son premier cours effectif (hors essai).

## **Article 2 : Cotisation**

Les adhérents doivent s'acquitter de la cotisation, dont le montant est fixé par l'association Systema-RMA 34, ainsi que de la licence F.F.A.B. dans les formules de cotisation ne l'incluant pas.

- Le paiement se fera en une fois ou au moyen de plusieurs chèques, encaissés aux dates convenues par avance
- Les cotisations ne sont ni remboursables, ni reportables, ni transmissibles en dehors des cas limitativement énumérés par la loi.

## **Article 3 : Assurance**

La souscription de la licence comprend une assurance délivrée par la F.F.A.B. dans le cadre des cours dispensés par l'association.

- Les informations relatives au contrat d'assurances sont disponibles sur demande auprès du bureau de l'association.
- Il est rappelé aux adhérents qu'en cas d'accident, l'association a deux jours pour faire la déclaration à l'assurance.
- La licence est strictement personnelle, payable en une seule fois, dès le début des entraînements, et insusceptible de remboursement.

## **Article 5 : Responsabilité**

- La responsabilité du club, pour les mineurs, s'en tient à la durée des cours et stages. Les trajets, pauses repas ou attentes en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement restent sous la responsabilité des parents ou tuteurs.
- Le club décline toutes responsabilités en cas de vol : il est conseillé de ne pas amener d'objet de valeur et de sommes d'argent, et de garder sacs et effets personnels sous surveillance.
- Le club décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du matériel ou en cas de non-respect des consignes données par l'encadrement ou le présent règlement intérieur.

**Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne indésirable ou refusant de respecter le présent règlement ou les lois en vigueur.**

## **Article 5 : Horaires et cours**

- Des modifications d'horaires ou de lieu peuvent être établies en cours d'année, voire exceptionnellement, des annulations de stage. Une note d'information, sera adressée par mail aux adhérents.

## **Article 6 : Tenue**

- Le port de bijoux lors des séances d'entraînement (bagues, gourmettes, bracelets, montre, chaîne, boucles d'oreille, piercing... liste non exhaustive) est fortement déconseillé.
- Pour la pratique en salle, il est obligatoire de porter des chaussures spécifiques à semelles souples et non marquantes, n'ayant pas servi en extérieur.

## **Article 7 : Droit à l'image**

- Les adhérents autorisent, sauf indication expresse contraire, la diffusion de leur image sur les différents supports médiatiques (presse, télévision, internet, etc.)

## **Article 8 : RGPD**

Je, soussigné(e), **déclare avoir pris connaissance et adhère :**

- aux statuts et au règlement intérieur de l'association ;
- à l'ensemble des textes régissant le fonctionnement de la Fédération Française d'Aïkido et de Budo (FFAB) et de ses organismes.

*Liens de consultation de ces textes :*

- <http://systema-rma34.fr>
- <http://www.ffabaikido.fr/fr/documents-officiels-et-l-gislation-121.html>

J'autorise l'association Systema-RMA34 à recueillir les informations de formulaire pour la gestion du fichier des licenciés. Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées à l'usage exclusif de l'association Systema-RMA34. Conformément à la loi, je peux exercer mon droit d'accès aux données me concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : [systema.rma34@gmail.com](mailto:systema.rma34@gmail.com) en joignant une copie de ma carte d'identité.

**Date :**

**Signature**